

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
189 Prince William Street
4th Floor, Room 421
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Veuillez adresser toute demande de renseignements
par écrit à l'attention de l'autorité contractante,
Darlene Reay, soit par télécopieur ou par courriel à:
darlene.reay@tpsgc.gc.ca.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
PO Box 1268/CP 1268
Charlottetown
Prince Ed
C1A 4A2

Title - Sujet Offre à commandes - ENLÈVEMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-14E030/A	Date 2014-02-21
Client Reference No. - N° de référence du client W0105-14E030	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier PWC-3-36113 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWC-008-3371	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2014-01-15	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-27	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reay, D (PWC)	Buyer Id - Id de l'acheteur pwc008
Telephone No. - N° de téléphone (902) 566-7518 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Standing Offer - POL Waste Removal, CFB Gagetown, Base and Training Area and Various Locations in N.B. and PEI	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Le présent addenda vise à présenter les réponses suivantes aux questions posées par les soumissionnaires.

Les changements suivants aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents contractuels.

QUESTION 1

Au sujet de la modification N° 1, réponse n° 5 - « Huile moteur ».

Veillez préciser si le soumissionnaire retenu est autorisé à effectuer la revente.

RÉPONSE 1

Il appartiendrait au soumissionnaire d'en décider. Une fois que l'huile moteur est récupérée, nous ne sommes pas responsables.

QUESTION 2

Ma question concerne la fiche signalétique sur l'article numéro 5, Carburant aviation.

Pourriez-vous nous en envoyer une aux fins d'examen?

RÉPONSE 2

Voir document ci-joint



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

PRODUIT

Nom du produit: (Voir la rubrique 16 pour les synonymes) **CARBURÉACTEUR D'AVIATION-KÉROSÈNE**

Description du produit: Hydrocarbures et additifs

Numero de FS: 8525

Emploi prévu: Carburant aviation

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: **Pétrolière Impériale, Division Produits**

240 4th Avenue

Calgary, ALBERTA. T2P 3M9 Canada

24 Hour Health Emergency

1-888-232-8583

Téléphone d'urgence - Transports

1-888-232-8583

Données techniques sur le produit

1-800-288-3183

Personne à contacter chez le fournisseur

1-800-567-3776

SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Sustances Dangereuses ou Complexes À Déclarer

Nom	CAS#	Concentration*	Toxicité aiguë
2-(2-METHOXYETHOXY)-ETHANOL	111-77-3	0 - 0.15%	Dermal Lethality: LD50 > 2.0 g/kg (Rabbit); Oral Lethality: LD50 7.0 g/kg (Rat)
KÉROSÈNE	8008-20-6	> 99 %	None

Composants dangereux contenus dans des substances complexes

Nom	CAS#	Concentration*	Toxicité aiguë
NAPHTALÈNE	91-20-3	0.1 - 1%	Dermal Lethality: LD50 > 2500 mg/kg (Rat); Inhalation Lethality: LC50 > 0.4 mg/l (Rat); Oral Lethality: LD50 622 mg/kg (Mouse)

* Les concentrations sont en pourcentage massique sauf si la matière est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage volumique.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce matériel est considéré comme dangereux selon les directives réglementaires (voir Section 15).

Effets Physiques et Chimiques

COMBUSTIBLE. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables.

Les vapeurs

accumulées peuvent donner lieu à une vaporisation instantanée ou exploser si elles s'enflamment.

Cette matière peut accumuler des charges électrostatiques et possiblement provoquer une inflammation.



EFFETS SUR LA SANTÉ

Irrite la peau. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. En cas d'ingestion, susceptible d'être aspiré dans les poumons et d'y causer des lésions. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peut causer vertige, étourdissement, maux de tête, nausée et perte de coordination. Une inhalation prolongée peut entraîner une perte de conscience. L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves.

Organes cibles: Peau

Identificateur de danger NFPA:	Santé: 2	Inflammabilité: 2	Réactivité: 0
Identificateur de danger HMIS:	Santé: 2	Inflammabilité: 2	Réactivité: 0

REMARQUE: Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION

Retirer la personne de la zone d'exposition. Ceux qui dispensent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissement, de nausée ou d'évanouissement, obtenir une aide médicale immédiate. Si la respiration s'est arrêtée, utiliser un appareil mécanique pour assister la ventilation ou pratiquer le bouche à bouche comme méthode de réanimation.

CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avec de les reporter. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale. Même si les premiers symptômes d'une injection sous pression peuvent être minimes ou inexistant, un traitement chirurgical rapide au cours des premières heures peut grandement réduire la gravité de la lésion par la suite.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, la matière peut être aspirée dans les poumons et provoquer une pneumonite chimique. Traiter la personne comme il se doit.

CONDITIONS MÉDICAUX ANTÉCÉDANTS QUI PEUVENT ÊTRE AGGRAVÉS PAR EXPOSITION

Contient solvants hydrocarbonés/hydrocarbures pétroliers; le contact cutané peut aggraver une dermatite pré-existante.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: COMBUSTIBLE. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Matière dangereuse. Les pompiers devraient porter l'équipement protecteur énuméré à la section 8.

Produits de combustion dangereux: Vapeurs, fumées, Aldéhydes, Oxydes de soufre, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: 38°C (100°F) [ASTM D-93]

Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.7 LSE: 5.0

Température d'auto-inflammation: N/D

SECTION 8

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Avertir les habitants des environs ou des zones sous le vent, ou les évacuer s'il y a lieu, en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la matière. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Se reporter à la rubrique 8 pour les conseils sur les équipements minimes de protection individuelle. Des équipements supplémentaires peuvent aussi être nécessaires, dépendant sur les circonstances et/ou l'expertise des répondants à l'urgence..

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Mettre à la terre tout le matériel utilisé quand on manipule le produit. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir la matière à absorber. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs, mais ne pas empêcher

l'inflammation dans des espaces confinés.

Déversement dans l'eau: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10 °C ou plus, déployer des estacades de confinement et retirer le produit de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés quand la situation le permet. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de 10 °C ou si il est inférieur, déployer les estacades pour former une barrière qui protège les rives et laisser la matière s'évaporer. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

SECTION 7

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact avec la peau. Ne pas aspirer par la bouche. Ne pas utiliser comme solvant de nettoyage ni à d'autres fins que comme carburant automobile. À utiliser uniquement comme carburant automobile. Il est dangereux et illégal de verser du carburant dans un contenant non réglementaire. Ne pas remplir un contenant pendant qu'il est dans le véhicule ou sur celui-ci. De l'électricité statique peut enflammer les vapeurs et provoquer un incendie. Placer le contenant sur le sol pour le remplir et maintenir le bec en contact avec le contenant. Ne pas utiliser d'appareil électronique (téléphone cellulaire, ordinateur, calculatrice, téléavertisseur ou autre appareil électronique) autour d'une aire de ravitaillement ou de stockage à moins que ce soit un appareil à sécurité intrinsèque homologué par un organisme agréé à l'échelle nationale et qu'il soit conforme aux normes de sécurité prescrites par les lois et les règlements nationaux ou locaux. Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Cette matière accumule les charges électrostatiques. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

ENTREPOSAGE

Protection des yeux: Si le contact est probable, le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière :
Vêtement résistant aux produits chimiques/à l'huile si le contact avec le produit est probable.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 6

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide
Couleur: Jaune pâle
Odeur: Pétrole/Solvant
Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité (à 15 °C): 0.81
Point d'éclair [Méthode]: 38°C (100°F) [ASTM D-93]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.7 LSE: 5.0
Température d'auto-inflammation: N/D
Point d'ébullition / Intervalle: < 205°C (401°F)
Densité de vapeur (air = 1): 4 à 101 kPa
Tension de vapeur: [N/D à 20°C] | < 1 kPa (7.5 mm Hg) à 38°C
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): N/D
pH: N/A
Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): > 3.5
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: [N/D at 40°C] | 8.8 cST (8.8 mm²/sec) à -20°C
Propriétés oxydantes: Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion :: N/A
Point d'écoulement: -40°C (-40°F)
Température de décomposition: N/D

**SECTION 10****STABILITÉ ET REACTIVITÉ**

STABILITÉ: Matière stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'inflammation.

MATÉRIAUX À ÉVITER: Halogènes, Acides forts, Alcalis, Oxydants puissants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La substance ne se décompose pas à température ambiante.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

SECTION 11**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****TOXICITÉ AIGUË**

Voie d'exposition	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité (Rat): CL50 > 5000 mg/m ³	Toxicité minimale. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Une température élevée ou une action mécanique peut entraîner la formation de vapeurs, de brouillards ou de fumées susceptibles d'irriter les yeux, le nez, la gorge ou les poumons. Basé sur l'évaluation des composants.
Ingestion	
Toxicité (Rat): DL50 > 2000 mg/kg	Toxicité minimale. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Peau	
Toxicité (Lapin): DL50 > 2000 mg/kg	Toxicité minimale. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation (Lapin): Données existantes	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
OEI	
Irritation (Lapin): Données existantes	Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

EFFETS CHRONIQUES OU AUTRES**Produit seul:**

Les concentrations de vapeurs/aérosols supérieures aux niveaux d'exposition conseillés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires et peuvent causer maux de tête, vertiges, anesthésie, somnolence, perte de conscience et autres effets sur le système nerveux central y compris la mort. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

Carburant pour moteur à réaction : Certains carburants pour moteur à réaction possèdent le potentiel de supprimer des indicateurs de fonctionnalité du système immunitaire chez la souris. La pertinence de ces effets chez les êtres humains est incertaine.

Contient:

ÉTHÉR MONOMÉTHYLIQUE DU DIÉTHYLÈNE-GLYCOL: Chez l'animal, l'exposition de la mère par voie orale produit des effets tératogènes. L'exposition cutanée de la mère produit une légère toxicité chez le fœtus.

KÉROSÈNE: substance cancérigène dans les essais sur les animaux. Le badigeonnage de leur peau la vie

durant a provoqué des tumeurs dus aux cycles répétés d'agression cutanée et d'hyperplasie réparatrice. Mécanisme jugé peu probable chez l'humain qui ne saurait tolérer une irritation aussi prolongée de la peau. Pas de mutation in vitro. L'inhalation des vapeurs n'a pas eu d'effet sur le système reproducteur des animaux de laboratoire ni sur leur développement. L'inhalation de fortes concentrations par les animaux a irrité les voies respiratoires, modifié le tissu pulmonaire et réduit la fonction pulmonaire. Pas d'effet sensibilisant dans les essais sur les animaux. **NAPHTALÈNE:** L'exposition à de fortes concentrations de naphthalène peut causer la destruction des globules rouges, de l'anémie et des cataractes. Le naphthalène a provoqué l'apparition d'un cancer dans des études sur les animaux de laboratoire, mais il n'a pas été démontré que ces résultats s'appliquaient à l'être humain.

Statut CMR:

Nom chimique	Numéro CAS	Listes réglementaires
KÉROSÈNE	8008-20-6	4
NAPHTALÈNE	91-20-3	3, 4

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
 2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B
 4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1
 6 = ACGIH A2

SECTION 12 INFORMATION ÉCOLOGIQUES

Les renseignements fournis sont fondés sur les données qui existent sur la matière, ses ingrédients et d'autres matières comparables.

ÉCOTOXICITÉ

Matière -- A compté être toxique aux organismes aquatiques.

MOBILITÉ

Constituant volatil -- Très volatil, se décompose rapidement dans l'air. Ne devrait pas se séparer pour former des sédiments et des solides résiduels.

Masse moléculaire élevée -- Peu soluble, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Devrait se décomposer pour se déposer dans les solides des eaux usées.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Majorité des constituants -- Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

Oxydation atmosphérique:

Constituant volatil -- Devrait se dégrader rapidement dans l'air.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des constituants -- Risque de s'accumuler dans les organismes vivants; cependant, le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou la biodisponibilité.

SECTION 13**CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée, à température très élevée pour prévenir la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Mise en garde concernant les contenants vides. (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSIION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs boudes comme il se doit et les expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de la réglementation gouvernementale.

SECTION 14**INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****TERRE (TDG)**

Nom d'expédition correct: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE
Classe et division de danger: 3
Numéro UN: 1863
Groupe d'emballage: III
Dispositions particulières: 17

Note: Dans les récipients de 454 litres ou moins, cette matière est exemptée du règlement TMD.

TERRE (DOT)

Nom d'expédition correct: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE
Classe et division de danger: LIQUIDE INFLAMMABLE
Numéro d'identification: 1863
Groupe d'emballage: III
Numéro ERG: 128
Étiquette(s): NONE
Nom du document de transport: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE, LIQUIDE COMBUSTIBLE, UN1863, PG III

Note: Le point d'éclair de cette substance est supérieur à 38 °C. La classification réglementaire de cette substance varie. DOT : Liquide inflammable ou liquide combustible. OSHA : Liquide combustible. IATA/OMI : Liquide inflammable. Cette matière n'est pas réglementée par 49 CFR dans un contenant d'une capacité de 119 gallons ou moins transporté uniquement sur terre, tant que ce n'est pas un déchet dangereux, un polluant marin ou qu'elle n'est pas considéré expressément comme une substance dangereuse.

SEA (IMDG)

Nom d'expédition correct: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE



Classe et division de danger: 3
EMS Number: F-E, S-E
Numéro UN: 1863
Groupe d'emballage: III
Étiquette(s): 3
Nom du document de transport: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE, 3, UN1863, GE III

AIR (IATA)

Nom d'expédition correct: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE
Classe et division de danger: 3
Numéro UN: 1863
Groupe d'emballage: III
Étiquette(s): 3
Nom du document de transport: CARBURANT, AVIATION, MOTEUR A TURBINE, 3, UN1863, GE III

SECTION 16

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SIMDUT: Catégorie B, division 3 : Liquides combustibles
Catégorie D, division 2, subdivision A : Matières très toxiques
Catégorie D, division 2, subdivision B : Matières toxiques

Ce produit a été classé selon les critères de dangerosité du règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient tous les renseignements prescrits par le Règlement sur les produits contrôlés.

LCPE: Les constituants de ce produit figurent sur la liste intérieure (LI), sont exempts, ou ont été annoncés sous LCPE.

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique AICS, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous:

—LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES—

1 = TSCA 4	3 = TSCA 5e	5 = TSCA 12b
2 = TSCA 5a2	4 = TSCA 6	6 = INRP

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:

Révision:

Section 04: Premiers secours pour la peau Une information a été modifiée.

- Section 04 : Premiers soins pour les yeux Une information a été modifiée.
- Section 04 : Premiers soins en cas d'Ingestion Une information a été modifiée.
- Section 04 : Notes de premiers soins Une information a été modifiée.
- Section 04: Premiers secours pour la peau - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 04 : Notes de premiers soins - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 04: Mesures de premiers soins en cas d'inhalation Une information a été modifiée.
- Section 05 : Mesures de lutte contre l'incendie – Agents extincteurs appropriés Une information a été modifiée.
- Section 05: Mesures pour combattre l'incendie - Instructions pour combattre l'incendie Une information a été modifiée.
- Section 05 : Mesures de Lutte contre l'incendie- Risques d'incendie inhabituels Une information a été modifiée.
- Section 08: Mesures de protection Une information a été modifiée.
- Section 08: Procédures de notification Une information a été modifiée.
- Section 08: Procédures de notification - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 10: Stabilité Une information a été modifiée.
- Section 10 : Conditions à éviter Une information a été modifiée.
- Section 11 : Irritation des yeux - Conclusion Une information a été modifiée.
- Section 11: Conclusion sur l'irritation cutanée Une information a été modifiée.
- Section 13 : Mesures d'élimination - Recommandations pour l'élimination Une information a été modifiée.
- Section 08: Gestion des déversements - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 10: Stabilité Une information a été modifiée.
- Section 10 : Conditions à éviter - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 10: Matériaux à éviter Une information a été modifiée.
- Section 10 : Produits de décomposition - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 10: Polymérisation dangereuse - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 01 : Adresse postale de l'entreprise Une information a été modifiée.
- Section 08: Mesures en cas de rejet accidentel - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 10: Stabilité et réactivité - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 12: Informations écologiques - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 13: Recommandations pour l'élimination - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 15: Informations Réglementaires - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 05: Point d'éclair - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 05: Température d'auto-inflammation - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 13: Mesures d'élimination - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 11: Toxicité aiguë - Tableau Une information a été modifiée.
- Section 05: Mesures pour combattre l'incendie - Moyens d'extinction inappropriés - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 1: Identification du Produit et de la Société - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 05 : Mesures de lutte contre l'incendie – Agents extincteurs appropriés - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 05: Mesures pour combattre l'incendie - Propriétés d'inflammabilité - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 05: Limites d'inflammabilité - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 04: Conditions médicales pré-existantes pouvant être aggravées par l'exposition - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 12: Une information a été modifiée.
- Section 12: Ecotoxicité Une information a été modifiée.
- Section 12 : Mobilité - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 12 : Persistance et Dégradabilité - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 12 : Biodégradation - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 12: Oxydation atmosphérique - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 13: Mesures d'élimination - Note Une information a été modifiée.
- Section 13: Mise en garde concernant les emballages vides Une information a été modifiée.
- Section 09: Notes des propriétés Phys/Chem Une information a été modifiée.

- Section 09: Informations générales - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 09: Information importante concernant la Santé, la Sécurité et l'Environnement - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 09: État physique - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 09: Couleur Une information a été modifiée.
- Section 09: État physique Une information a été modifiée.
- Section 11: Conclusion sur létalité cutanée Une information a été modifiée.
- Section 11: Conclusion sur la létalité par inhalation Une information a été modifiée.
- Section 11: Conclusion sur la létalité par ingestion Une information a été modifiée.
- Section 09: Point d'ébullition / Intervalle - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 09: Point d'ébullition/Intervalle Une information a été modifiée.
- Section 09: Point de figeage - En tête Une information a été modifiée.
- Section 09: Point de figeage C(F) Une information a été modifiée.
- Section 16: Non déterminé, Non applicable Une information a été modifiée.
- Section 09: Taux d'évaporation - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 09: Solubilité dans l'eau Une information a été modifiée.
- Section 09: Solubilité dans l'eau Une information a été modifiée.
- Section 09: Tension de vapeur - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 09: Point Éclair C(F) Une information a été modifiée.
- Section 09: Coefficient de répartition n-octanol/eau Une information a été modifiée.
- Section 08: Mesures d'hygiène spécifiques - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 08: Conforme avec la phrase régulatrice applicable Une information a été modifiée.
- Section 08: Contrôle de l'exposition Une information a été modifiée.
- Section 08: Protection individuelle Une information a été modifiée.
- Section 08: Protection des voies respiratoires Une information a été modifiée.
- Section 08: Protection des voies respiratoires Une information a été modifiée.
- Section 08: Protection des mains Une information a été modifiée.
- Section 08: Protection de la peau et du corps Une information a été modifiée.
- Section 08: Mesures d'hygiène spécifiques Une information a été modifiée.
- Section 08: Contrôle de l'exposition - Note Une information a été modifiée.
- Section 01: Emploi prévu - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 01: Identification de la société - En-tête Une information a été modifiée.
- Identification des dangers: Note sur les dangers Une information a été modifiée.
- Section 09: Tension de vapeur Une information a été modifiée.
- Section 09: Tension de vapeur Une information a été modifiée.
- Section 07: Manipulation et entreposage- Manipulation Une information a été modifiée.
- Section 07: Manipulation et entreposage Une information a été modifiée.
- Identification des dangers: Effets sur la santé Une information a été modifiée.
- Identification de risque: Risque physique/chimique Une information a été modifiée.
- Identification des dangers: Santé HMIS/NFPA - En-tête Une information a été modifiée.
- Identification des dangers: Inflammabilité HMIS/NFPA - En-tête Une information a été modifiée.
- Identification des dangers: Réactivité HMIS/NFPA - En-tête Une information a été modifiée.
- Section 07: Accumulateur Statique Une information a été modifiée.
- Section 11: Données des essais de létalité cutanée Une information a été modifiée.
- Section 11: Données des essais de létalité cutanée Une information a été modifiée.
- Section 11: Données des tests sur la létalité par voie orale Une information a été modifiée.
- Section 11: Données sur le test de létalité par inhalation Une information a été modifiée.
- Section 11: Données sur les tests d'irritation dermique Une information a été modifiée.
- Section 11: Données sur le test sur l'irritation des yeux Une information a été modifiée.
- Section 11: Données des tests sur la létalité par voie orale Une information a été modifiée.
- Section 11: Remarque sur le test de létalité par inhalation Une information a été modifiée.
- Section 11: Peau - Irritation- Conclusions/Remarques Une information a été modifiée.
- Section 11: Commentaire sur le test sur l'irritation des yeux Une information a été modifiée.

- Section 11: Données d'essais sur l'irritation en inhalation Une information a été modifiée.
Section 06: Produits de combustion dangereux Une information a été modifiée.
Fiche Signalétique - En-tête Une information a été modifiée.
Section 08: Recommandations pour gestion des déversements - défaut Une information a été modifiée.
Section 06: Gestion des déversements - sol - En-tête Une information a été modifiée.
Section 06: Gestion des déversements - eau - En-tête Une information a été modifiée.
Section 08: Diffusion accidentelle - Gestion des déversements - Terre Une information a été modifiée.
Section 08: Diffusion accidentelle - Gestion des déversements - Eau Une information a été modifiée.
Section 08: Mesures en cas de rejet accidentel- précautions pour l'environnement Une information a été modifiée.
Section 09 : Densité relative - En-tête Une information a été modifiée.
Section 09: Point Éclair C(F) Une information a été modifiée.
Section 09: Viscosité Une information a été modifiée.
Section 09: Viscosité - En-tête Une information a été modifiée.
Section 09: Viscosité Une information a été modifiée.
Section 04: Conditions médicales pré-existantes pouvant être aggravées par l'exposition Une information a été modifiée.
Section 08 : Protection des voies respiratoires Une information a été modifiée.
Section 08: Protection des mains Une information a été modifiée.
Section 08 : Protection des yeux Une information a été modifiée.
Section 08 : Protection de la peau et du corps Une information a été modifiée.
Section 10: Matériaux à éviter Une information a été modifiée.
Section 14: Nom propre d'expédition - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nombre UN - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Étiquettes(s) - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nom propre d'expédition - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nombre UN - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Étiquettes(s) - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nom propre d'expédition - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nombre UN - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nom propre d'expédition - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Nombre UN - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: Étiquettes(s) - En tête Une information a été modifiée.
Section 14: ERG Nombre - En tête Une information a été modifiée.
Section 08: Contrôle de l'exposition Une information a été modifiée.
Section 15: Listes réglementaires consultées - En-tête Une information a été modifiée.
Section 11: Listes réglementaires consultées Une information a été modifiée.
Section 11: Conclusion sur l'irritation cutanée Une information a été modifiée.
Section 11: Remarque sur le test de létalité par inhalation Une information a été modifiée.
Section 15: Liste de l'inventaire national des produits chimiques des États-Unis - En-tête Une information a été modifiée.
Section 15: Liste de l'inventaire national des produits chimiques des États-Unis Une information a été modifiée.
Section 06: Mesures en cas de rejet accidentel- précautions pour l'environnement Une information a été modifiée.
Section 09: Point Éclair - En-tête Une information a été modifiée.
Section 11: Informations complémentaire Une information a été modifiée.
Section 14: DOT Note de bas de page Une information a été modifiée.
Section 16: Synonymes Une information a été modifiée.
Section 16: Information sur les révisions - En-tête Une information a été modifiée.
Section 14: Provisions spéciales - En tête Une information a été modifiée.
Section 16: Mention légale - IOL Une information a été modifiée.
Section 16: MSN, MAT ID Une information a été modifiée.
Section 09 : Point de congélation - En-tête Une information a été modifiée.
Identification des dangers: Effets sur la santé - En-tête Une information a été modifiée.
Identification des dangers: Effets sur la santé Une information a été modifiée.

Section 15 : Classification SIMDUT Une information a été modifiée.
Composition: Table de composant Une information a été modifiée.
Section 16: Dangers pour la santé Une information a été modifiée.
Section 16: Dangers pour la santé - En tête Une information a été modifiée.
Section 16 : Dangers physiques Une information a été modifiée.
Section 16: CA Préparé par- En tête Une information a été modifiée.
Composition: Table de composant Une information a été modifiée.
Composition: Toxicité aiguë Une information a été modifiée.
Composition: Toxicité aiguë Une information a été modifiée.
Section 15: LCPE Une information a été modifiée.
Section 15: Énoncé de conformité Une information a été modifiée.
Section 08: Table des limites d'exposition Une information a été modifiée.
Section 16: Déversement par terre Une information a été modifiée.
Section 16: Déversement par terre - En tête Une information a été modifiée.
Section 16: Déversement d'eau Une information a été modifiée.
Section 16: Déversement d'eau - En tête Une information a été modifiée.
Section 16: Dangers physiques additionnels Une information a été modifiée.
Section 16 : Premiers soins pour les yeux Une information a été modifiée.
Section 16 : Premiers soins en cas d'absorption par voie orale Une information a été modifiée.
Section 16: Premiers secours pour la peau Une information a été modifiée.
Section 16: Moyens de lutte contre l'incendie- En tête Une information a été modifiée.
Section 16: Précautions Une information a été modifiée.
Section 16: Précautions - En tête Une information a été modifiée.
Section 16: Déversement - En tête Une information a été modifiée.
Section 16: Utilisation d'étiquetage Une information a été modifiée.
Section 16: Texte d'étiquette de précaution - En tête Une information a été modifiée.
Section 10 : Produits de décomposition Une information a été modifiée.
Section 11: Tox. chronique - produit Une information a été modifiée.
Section 14 TDG Note en bas de page Une information a été modifiée.
Section 11: Autres effets sur la santé Une information a été modifiée.
Date de révision - En-tête Une information a été modifiée.
Section 12: information écologique- Mobilité Une information a été modifiée.
Section 12: information écologique- Mobilité Une information a été modifiée.
Section 12: information écologique- Mobilité Une information a été modifiée.
Section 12 : information écologique - Toxicité aiguë en milieu aquatique Une information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - Biodegradation Une information a été modifiée.
Section 12 : information écologique - Toxicité aiguë en milieu aquatique Une information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - Oxydation atmosphérique Une information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - Biodegradation Une information a été modifiée.
Section 09: Propriétés oxydantes Une information a été modifiée.
Section 01: Identification du produit Nom du produit Une information a été modifiée.
Section 16: Copyright - Imperial Oil Une information a été modifiée.
Section 01 : Procédés de communication avec l'entreprise classés par ordre de priorité Une information a été modifiée.
Section 11: Numéro CAS - En-tête Une information a été modifiée.
Section 11: Citation de listes - En-tête Une information a été modifiée.
Section 11: Table Citant la Liste Tox Une information a été modifiée.
Section 12: informations écologiques - Bioaccumulation Une information a été modifiée.
Section 12: informations écologiques - Bioaccumulation Une information a été modifiée.
Identification de danger: CA - État dangereux Une information a été modifiée.
Section 11: Tox. chronique - composant - SIMDUT Une information a été modifiée.
Composition : Tables des substances - En-tête Une information a été modifiée.
Composition: Concentration - Note de bas de page Une information a été modifiée.
Section 13: Informations réglementaires relatives à l'élimination - En-tête Une information a été modifiée.

Section 09: Température de décomposition Une information a été ajoutée.
Section 09: Temp de décomposition- En tête Une information a été ajoutée.
Section 15: Table de citations de listes canadiennes Une information a été retirée.
Section 15 : Noms chimiques - En-tête Une information a été retirée.
Section 15 : Numéro CAS - En-têteSection 15 : Numéro CAS - En-tête Une information a été retirée.
Section 15 : Des listes citées - En-tête Une information a été retirée.

SYNONYMES: CARBURÉACTEUR D'AVIATION, KÉROSÈNE, CARBURÉACTEUR A, CARBURÉACTEUR A-1, CARBURÉACTEUR D'AVIATION, CARBURÉACTEUR A-1 (FSII), CAN/CGSB-3.24 CARBURANT F34, CARBURÉACTEUR A-1 ESSO

TEXTE DE L'ÉTIQUETTE DE MISE EN GARDE:

SIMDUT: Catégorie B, division 3 : Liquides combustibles
Catégorie D, division 2, subdivision A : Matières très toxiques
Catégorie D, division 2, subdivision B : Matières toxiques

DANGERS POUR LA SANTÉ

Irrite la peau. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. En cas d'ingestion, susceptible d'être aspiré dans les poumons et d'y causer des lésions. Peut déprimer le système nerveux central.

Organes cibles: Peau

DANGERS PHYSIQUES

En cours d'utilisation, peut former un mélange de vapeurs et d'air inflammable et explosif. **COMBUSTIBLE.** Cette matière peut accumuler des charges électrostatiques et possiblement provoquer une inflammation.

MESURES DE PRÉCAUTION

Éviter tout contact avec la peau. Ne pas aspirer par la bouche. Observer les consignes de mise à la masse et de mise à la terre. Cependant, ces précautions ne peuvent pas éliminer le hazard d'accumulation électrostatique.

PREMIERS SOINS

OÛIL: Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

Vole orale: Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

Peau: Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avec de les reporter.

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

DÉVERSEMENT/FUITE

Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants.

Déversement dans l'eau: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Déclarer les déversements comme il est exigé aux autorités compétentes. Si le point d'éclair



dépasse la température ambiante de 10 °C ou plus, déployer des estacades de confinement et retirer le produit de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés quand la situation le permet. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de 10 °C ou si il est inférieur, déployer les estacades pour former une barrière qui protège les rives et laisser la matière s'évaporer. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Utilisation

Non destiné ni adapté à une utilisation à l'intérieur ou aux alentours d'un logement ou d'une habitation.

Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étalent, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballage le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de retransmettre ce document en tout ou en partie.

DGN: 5007485 (1012675)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés

Rédigé par: Imperial Oil Limited, IH and Product Safety